

Commission baccalauréat de mathématiques “Paul ATTALI” Entrevue avec M. DE GAUDEMAR, Directeur de la DESCO

Compte rendu de Jean-Pierre RICHETON

Le 19 juillet 2000, M. DE GAUDEMAR, Directeur de la DESCO, a reçu une délégation de la commission baccalauréat de mathématiques composée de MM. Paul ATTALI (I.G. de mathématiques), Xavier SORBE (I.A. I.P.R. de mathématiques - Bordeaux) et Jean-Pierre RICHETON (professeur de mathématiques au lycée Jean Monnet de Strasbourg). Cette entrevue s’est tenue dans le bureau de M. DE GAUDEMAR, au 107 rue de Grenelle, durant près d’une heure de 16 h à 17 h.

L’entretien a débuté par un rapide historique de M. ATTALI concernant la constitution de la commission baccalauréat de mathématiques qu’il préside ainsi qu’un aperçu des différentes expérimentations menées ces trois dernières années.

Il a ainsi rappelé qu’au départ, en 1996, les membres de cette commission avaient été recrutés pour réfléchir aux problèmes posés par les calculatrices et conduire une expérimentation d’un bac en deux parties, *avec* et *sans* calculatrice. Le but était d’étudier la faisabilité d’une épreuve en deux temps : une première partie avec calculatrice, où le candidat ne dispose que des énoncés des exercices en ES et du problème en S, et une deuxième partie où le candidat dispose de l’intégralité du sujet mais se voit retirer sa calculatrice. Parallèlement, le ministère concertait pour étudier d’autres hypothèses allant de l’interdiction de toute calculatrice à l’examen jusqu’à la définition d’une calculatrice “labellisée” qui serait utilisée (fournie ?) le jour de l’examen.

En 1997/1998, suite à une démarche commune de l’APMEP, de la SMF, de la SMAI et de l’UPS auprès de la D.L.C., M. ATTALI a élargie cette commission en une “**commission baccalauréat de mathématiques**” mise en place à la rentrée 1997. De ce fait, cette commission a alors travaillé sur deux fronts pour l’année 1997/1998 :

– D’une part, poursuivre l’expérimentation en deux parties (*avec* et *sans* calculatrice) en la généralisant à tous les établissements des quatre académies “pilotes” (Bordeaux, Rennes, Grenoble et Versailles) et en l’étendant à trois établissements de chacune des autres académies ;

– D’autre part, lancer une expérimentation baptisée “Bac 2000” avec des sujets “*plus ouverts*”. M. ATTALI a rappelé le rôle joué par l’APMEP aussi bien pour alimenter la réflexion que pour la composition des sujets de l’expérimentation en classes terminales qui s’est déroulée mi-mai 1998 pour les séries S et ES. Il est un fait que les travaux du groupe Prospective Bac de l’APMEP ont largement été pris en compte à cette occasion¹. De telles épreuves et des épreuves moins “révolutionnaires” ont été ainsi expérimentées dans les quatre académies pilotes.

En 1998/1999, voyant que le ministère semblait abandonner la perspective d’une calculatrice “labellisée” ainsi que l’expérimentation calculatrice jugée peu probante², les membres de la commission baccalauréat de mathématiques ont alors concentré leur travail sur l’élaboration d’épreuves “*démarquées de la tradition*” aussi bien en ce qui concerne la maquette que l’esprit. Une expérimentation en classe de Première a ainsi été décidée en adoptant **la maquette** suivante : un exercice de connaissance de base, un exercice portant sur les techniques et la maîtrise des connaissances, un exercice avec prise d’initiative en L et en S, et un exercice de compréhension de données en ES. Cette expérimentation s’est déroulée dans plusieurs lycées de toutes les académies, du 3 mai au 8 mai 1999, et a concerné les séries ES, L spécialité math. et S.

¹ Cf. le supplément au Bulletin n°414 de l’APMEP (février – mars 1998) : “BAC MATHÉMATIQUES HORIZON 2000”

² Mais les problèmes demeurent ! Comment faire que les collègues intègrent la calculatrice dans leur enseignement alors que ce n’est pas évalué au bac ? Comment résoudre le problème d’équité souvent soulevé et toujours non résolu. À ce propos, il faut noter que M. DE GAUDEMAR qui pensait que ce problème se résumait aux différences de capacité mémoire entre calculatrices a été quelque peu surpris d’apprendre l’existence sur le marché, depuis quelques années pourtant, de calculatrices disposant du calcul formel (style TI 92 ou TI 89, CASIO Graph 100, HP 40 G...).

En 1999/2000, cette commission s'est fixé pour objectif d'étudier comment évaluer de telles épreuves, sur quels critères, etc. Elle a ainsi lancé une **expérimentation d'évaluation**, réduite aux 4 académies pilotes, pour déterminer des critères susceptibles d'être retenus pour évaluer des problèmes "avec prise d'initiative" (repris de l'expérimentation Première, dont trois seront expérimentés en TS et deux en 1^{ère} ES) en vue de l'élaboration de "grilles" d'évaluation.

Concernant notre rapport d'étape, qui lui avait été envoyé en prévision de notre venue, et nos propositions proprement dites, les réponses de M. DE GAUDEMAR ont hélas été sans grande surprise... :

Il nous a ainsi clairement affirmé la volonté au ministère de ne "*pas toucher au bac*" avant 2002. La question restera cependant posée après 2002 mais à condition, selon lui, d'envisager une évolution du baccalauréat dans son ensemble... : "*Pas de réforme du bac "à la hussarde" ni de manière subreptice, mais nécessité d'une forme élaborée d'un débat de haute tenue, ayant de l'ampleur, pour faire évoluer le baccalauréat...*", et donc, dans cette optique, vouloir faire évoluer le baccalauréat de mathématiques *seul* n'est pas envisageable...

M. DE GAUDEMAR nous a ensuite fait plusieurs propositions pour que notre rapport d'étape et nos travaux soient cependant pris en compte :

- Demander au GTD de mathématiques de se prononcer sur nos propositions, cette demande devant être faite de façon institutionnelle par la DESCO, si j'ai bien compris. En effet, le GTD de mathématiques devant travailler en large concertation avec les enseignants aussi bien pour recueillir leurs opinions concernant les futurs programmes, que pour l'élaboration des documents d'accompagnement, mais aussi concernant les modes d'évaluation, nos propositions auraient donc leur place à ces moments là ;

- Contacter la commission de (re)définition des épreuves du baccalauréat de mathématiques (commission "Marc FORT"³) pour que certains d'entre-nous en fassent partie "officiellement" pour alimenter sa réflexion de nos travaux ;

- Rendre notre travail accessible, le site du CNDP pouvant servir de relais. J'ai cependant fait part de mes réticences vu ce qu'il se passe pour les documents du GTD de mathématiques qui mettent beaucoup trop de temps pour être mis en ligne... : "l'intendance ne suit pas toujours !", et mentionné qu'il y avait heureusement le site de l'APMEP comme alternative.

Je suis intervenu pour suggérer que mettre des travaux en ligne ne pourra se faire sans l'aide des membres de notre commission et j'en ai profité pour lui parler des moyens octroyés jusque là (nos frais de déplacement "remboursés" par le biais d'une HSA quelque soit notre lieu de résidence...), mais avant même que je ne termine, il a lui-même évoqué des moyens "artisansaux", montrant ainsi que le ministère semble bien au courant du bénévolat tacite et entretenu par ses services... me donnant une fois de plus la désagréable sensation de faire partie des professeurs "*taillables et corvéables à merci*", de quoi me faire réfléchir quant à mes investissements futurs...

Mettant fin à notre entretien, M. DE GAUDEMAR, pour conclure, a relevé le fait que notre commission existant déjà depuis 4 ans, il fallait savoir s'arrêter pour faire le point et tirer des conclusions...

C'est donc sur cette fin de non recevoir finalement que nous nous sommes quittés, M. ATTALI maintenant cependant la réunion de notre commission pour le 22 septembre prochain ne serait-ce que pour annoncer son arrêt et étudier les réponses à donner aux propositions de M. DE GAUDEMAR.

Jean-Pierre RICHTON

³ commentaire personnel : cette commission existe donc encore et semble devoir perdurer...



Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public

26 rue Duméril - 75013 PARIS - Tel : 01 43 31 34 03 - Télécopie : 01 42 17 08 77

<http://www.apmep.asso.fr>

Rennes, le 22 / 09 / 2000

Rémi BELLOEIL
Président de l'APMEP

à M. DE GAUDEMAR,
Directeur de la DESCO
Ministère de l'Education Nationale
107 rue de Grenelle
75007 PARIS

Monsieur le Directeur,

Le 19 juillet 2000, vous avez reçu une délégation de la commission baccalauréat de mathématiques composée de MM. Paul Attali (I.G. de mathématiques), Xavier Sorbe (I.A. I.P.R. de mathématiques - Bordeaux) et Jean-Pierre Richeton (professeur de mathématiques au lycée Jean Monnet de Strasbourg).

L'entretien a débuté par un rapide historique de M. Attali concernant la constitution de la commission baccalauréat de mathématiques qu'il préside ainsi qu'un aperçu des différentes expérimentations menées ces trois dernières années.

Il a ainsi rappelé qu'au départ, en 1996, les membres de cette commission avaient été recrutés pour réfléchir aux problèmes posés par les calculatrices et conduire une expérimentation d'un bac en deux parties, *avec* et *sans* calculatrice. Le but était d'étudier la faisabilité d'une épreuve en deux temps : une première partie avec calculatrice, où le candidat ne dispose que des énoncés des exercices en ES et du problème en S, et une deuxième partie où le candidat dispose de l'intégralité du sujet mais se voit retirer sa calculatrice. Parallèlement, le ministère consultait pour étudier d'autres hypothèses allant de l'interdiction de toute calculatrice à l'examen jusqu'à la définition d'une calculatrice "labellisée" qui serait utilisée ou fournie le jour de l'examen.

En 1997/1998, suite à une démarche commune de l'APMEP, de la SMF, de la SMAI et de l'UPS auprès de la D.L.C., M. Attali a élargi cette commission en une "**commission baccalauréat de mathématiques**" mise en place à la rentrée 1997. De ce fait, cette commission a alors travaillé sur deux fronts pour l'année 1997/1998 :

– D'une part, poursuivre l'expérimentation en deux parties (*avec* et *sans* calculatrice) en la généralisant à tous les établissements des quatre académies "pilotes" (Bordeaux, Rennes, Grenoble et Versailles) et en l'étendant à trois établissements de chacune des autres académies ;

– D'autre part, lancer une expérimentation baptisée "Bac 2000" avec des sujets "*plus ouverts*". M. Attali a rappelé le rôle joué par l'APMEP aussi bien pour alimenter la réflexion que pour la composition des sujets de l'expérimentation en classes terminales qui s'est déroulée mi-mai 1998 pour les séries S et ES. Il est un fait que les travaux du groupe Prospective Bac de l'APMEP

ont largement été pris en compte à cette occasion¹. De telles épreuves et des épreuves moins “révolutionnaires” ont été ainsi expérimentées dans les quatre académies pilotes.

En 1998/1999, voyant que le ministère semblait abandonner la perspective d’une calculatrice “labellisée” ainsi que l’expérimentation calculatrice jugée peu probante², les membres de la commission baccalauréat de mathématiques ont alors concentré leur travail sur l’élaboration d’épreuves “*démarquées de la tradition*” aussi bien en ce qui concerne la maquette que l’esprit. Une expérimentation en classe de Première a ainsi été décidée en adoptant **la maquette** suivante : un exercice de connaissance de base, un exercice portant sur les techniques et la maîtrise des connaissances, un exercice avec prise d’initiative en L et en S, et un exercice de compréhension de données en ES. Cette expérimentation s’est déroulée dans plusieurs lycées de toutes les académies, du 3 mai au 8 mai 1999, et a concerné les séries ES, L spécialité math. et S.

En 1999/2000, cette commission s’est fixé pour objectif d’étudier comment évaluer de telles épreuves, sur quels critères, etc. Elle a ainsi lancé une **expérimentation d’évaluation**, réduite aux 4 académies pilotes, pour déterminer des critères susceptibles d’être retenus pour évaluer des problèmes “avec prise d’initiative” (repris de l’expérimentation Première, dont trois seront expérimentés en TS et deux en 1^{ère} ES) en vue de l’élaboration de “grilles” d’évaluation.

Concernant le rapport d’étape, qui vous avait été envoyé en prévision de cette entrevue, et ses propositions soutenues par l’A.P.M.E.P., vos réponses ont hélas été décevantes : Vous avez ainsi clairement affirmé la volonté au ministère de ne “*pas toucher au bac*” avant 2002. La question restera cependant posée après 2002 mais à condition, selon vous, d’envisager une évolution du baccalauréat dans son ensemble.

Vous avez ensuite fait plusieurs propositions pour que ce rapport d’étape et ces travaux soient cependant pris en compte :

- Demander au GTD de mathématiques de se prononcer sur ces propositions, cette demande devant être faite de façon institutionnelle par la DESCO. En effet, le GTD de mathématiques doit travailler en large concertation avec les enseignants aussi bien pour recueillir leurs opinions concernant les futurs programmes, que pour l’élaboration des documents d’accompagnement, mais aussi concernant les modes d’évaluation, ces propositions auraient donc leur place à ces moments là ;

- Contacter la commission de (re)définition des épreuves du baccalauréat de mathématiques (commission “Marc Fort”) pour que certains membres de la commission “Paul Attali” en fassent partie “officiellement” pour alimenter sa réflexion de leurs travaux ;

- Rendre son travail accessible, le site du CNDP pouvant servir de relais. Monsieur Richeton vous a fait part de nos réticences au vu des retards importants à la mise en ligne des documents du GTD de mathématiques ; il a mentionné qu’il y avait heureusement le site de l’APMEP comme alternative.

Il a suggéré que mettre des travaux en ligne ne pourra se faire sans l’aide des membres de notre association. Il a alors rappelé les graves dysfonctionnements dans les remboursements (frais de déplacement “remboursés” par le biais d’une HSA quelque soit le lieu de résidence...), et l’insuffisance des moyens octroyés à la commission. Il est apparu que vous connaissez la situation, mais, à ce jour, aucun règlement convenable n’y a été apporté. Nous ressentons cette attitude comme du mépris pour l’engagement dont font preuve les cadres de notre association.

Pour conclure, vous avez relevé le fait que la commission existant déjà depuis 4 ans, il fallait savoir s’arrêter pour faire le point et tirer des conclusions...

¹ Cf. le supplément au Bulletin n°414 de l’APMEP (février – mars 1998) : “BAC MATHÉMATIQUES HORIZON 2000”

² Mais les problèmes demeurent ! Comment faire que les collègues intègrent la calculatrice dans leur enseignement alors que ce n’est pas évalué au bac ? Comment résoudre le problème d’équité souvent soulevé et toujours non résolu ? Nous vous avons en effet informé que ce problème ne se résumait plus aux différences de capacité mémoire entre calculatrices mais s’était aggravé du fait de l’existence sur le marché, depuis quelques années déjà, de calculatrices disposant du calcul formel (style TI 92 ou TI 89, CASIO Graph 100, HP 40 G...).

La commission a montré qu'assurer une maîtrise des connaissances mathématiques ne peut se faire avec une évaluation limitée à des automatismes. Elle a donné des perspectives claires pour permettre une évolution du baccalauréat et de la formation, en insistant sur la nécessité de donner le cap bien avant de modifier les épreuves.

Les différentes associations et institutions de la communauté mathématique ont souhaité cette réflexion dans le cadre de commissions officielles. Arrêter cette réflexion ou ne pas prendre en compte ses conclusions discréditerait toute concertation ultérieure sur le baccalauréat. Nous ne saurions l'accepter.

Nous demandons :

- que cette réflexion sur la forme et la nature des épreuves de mathématiques au baccalauréat **à moyen terme** soit prise en compte et poursuivie au sein d'une commission officielle,
- que cette commission dispose des moyens nécessaires pour assurer le déplacement de ses membres, son secrétariat et la diffusion de ses travaux,
- qu'elle ait la possibilité d'expérimenter des formes d'évaluations en travaillant en étroite relation avec l'Inspection Générale et le Groupe Technique Disciplinaire de Mathématiques. Les comptes-rendus diffusés largement permettront aux enseignants de faire évoluer leur pratique,
- qu'elle puisse soumettre ses propositions au Conseil Supérieur de l'Education et au ministre qui pourra alors confirmer ou non l'orientation choisie.

Nous attendons une réponse précise sur le devenir des différentes commissions présidées actuellement par messieurs Paul Attali, Marc Fort et Jean-Pierre Kahane et la prise en compte de leurs travaux. Nous vous demandons aussi de renforcer le lien entre le Conseil National des Programmes et la commission présidée par M. Kahane et d'accorder à celle-ci les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Nous vous prions de recevoir, monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Rémi BELLOEIL
Président de l'APMEP.